

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 avril 2024 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 avril 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mérindol-les-Oliviers, sous la présidence de Michel GREGOIRE, 1^{er} Vice-Président pour le Président, empêché le jour de la séance

Secrétaire de séance : Madame Patricia GIELLY

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 69

Etaient présents : 51 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Laurence CHAUDET - Gérard TRUPHEMUS - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Marie-Noelle ARMAND - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Michel TREMORI

Excusés ayant donné pouvoir : 18

Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sébastien DUPOUX a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Didier GILLET a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Thierry DAYRE - a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Thierry TATONI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Alain MONGE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Olivier SALIN a donné pouvoir à Patricia GIELLY - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Gérard NELH - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Sébastien BERNARD

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Transport

078-2024 Convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités partagées sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1111-8 et R.1111-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 24 décembre 2019 dite loi d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu le code des transports et notamment ses articles et L.1231-3 et L. 1231-4 par lequel la Région peut déléguer, par convention, toute attribution ainsi que tout ou partie d'un service ou plusieurs services énumérés auxdits articles du même code ;

Vu la délibération n° 37911 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) des 23 et 24 février 2021 relative à la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités et au partenariat avec les communautés de communes ;

Vu la délibération n° 020-2021 du 30 mars 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) relative à la non-prise de compétence proposée par la loi d'orientation des mobilités au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° 020-2021 du 30 mars 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) relative à la convention de coopération en matière de mobilité entre la Région Auvergne -Rhône-Alpes (AOM locale) et la CCBDP (AO2), signée en février 2023 ;

Vu la délibération n° 035-2023 du 28 mars 2023 du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale relative à l'approbation du schéma des mobilités durables ;

Considérant que, dans ce document cadre, la mise en œuvre du programme d'actions indique un axe opérationnel sur les mobilités partagées qui a été décliné autour du covoiturage et de l'autopartage ;

Considérant que dans un cadre délégatif entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de mobilité régionale et locale qui agit donc en qualité de « délégrant », et la CCBDP en tant que « délégataire », des missions de mobilité sont déléguées, conformément à ses dispositions statutaires, dans le périmètre de la délégation concernée, pour **les mobilités partagées**.

Considérant que dans cette présente convention, l'objet de cette délégation de compétence est de préciser les conditions dans lesquelles certains services et actions de mobilités partagées de la Région AURA sont délégués à la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale à compter de la signature de cette convention avec la Région en tant qu'AOM locale ;

Considérant que la CCBDP souhaite engager une étude sur la faisabilité de lignes de covoiturage, en 2024, puis la réalisation d'une et des lignes de covoiturage (2025 / 2026) avec la création d'aires de covoiturage en maillage territorial pour renforcer une intermodalité facilitante, engagements également portés par le **Plan Climat Air Energie Territorial** à travers son axe 2 : **Se déplacer autrement et transporter mieux, en encourageant le déploiement des mobilités partagées** (objectif n°2) ;

Considérant que, dans le cadre de la convention coopération avec la Région AURA, une ingénierie pourra être mise à disposition auprès des services de la CCBDP pour accompagner le développement de la plateforme MOV'ICI sur le territoire intercommunal ;

Par ailleurs, la CCBDP souhaite être aux côtés de son partenaire, DROMOLIB, agence locale pour les écomobilités, pour soutenir la réalisation d'une étude sur les potentialités de l'autopartage à l'échelle du département et par EPCI.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités partagées sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale qui prendra effet à la date de signature de la présente convention et s'achèvera à la date de fin de la convention de coopération liant la Région AURA et la CCBDP (projet jointe en annexe) ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités partagées sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Patricia GIELLY



Le Président,

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le :

Mise en ligne le :

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240430-078_2024-DE
en date du 20/05/2024 ; REFERENCE ACTE : 078_2024